



COMMUNE DE VAIR SUR LOIRE

COMPTE RENDU DE CONSEIL MUNICIPAL

Date : lundi 26 mars 2018

Heure ouverture séance : 20h00

Clôture de séance : 22h14

Date de convocation : mardi 20 mars 2018

Présents : Éric LUCAS, Gérard BARRIER, Françoise BENOIST, Christian HODE, Bernard LEPETIT, Monique CADORET, Murielle BODINIER, Michel LEBLANC, Marie-Christine BLIN, Henri RABERGEAU, Amélie CORNILLEAU, Emmanuelle COTTINEAU, Alexandre DROUET, Chantal GUITTON, Hubert GUICHARD, Olivier PINSON, Marie-Anne RANNOU, Jean-Paul ROLLAND, Agnès SALL, William SARKISSIAN.

Présents avec retards : Mathieu LETERTRE (20h09), Anthony MEREL (20h43), Alexandre NKOM (20h44).

Absents et excusés : Yannick PROUX, Angélique GARREAU, Noémie JOURDON.

Absents : Laurence DE LOOZE, Rony MARTIAS.

Pouvoirs : Yannick PROUX a donné pouvoir à Françoise BENOIST
Angélique GARREAU a donné pouvoir à Anthony MEREL

Secrétaire de séance : Christian HODE.

Effectifs théoriques : 38

Effectifs réels : 28

Effectifs présents : 20

Effectifs arrivés en retard : 03

Effectifs représentés : 02

Effectifs non représentés : 03

Total de voix à prendre en compte : 25

Aucune observation n'est formulée sur le précédent compte rendu : il est donc définitivement adopté.

M le Maire demande à l'assemblée le retrait d'un point de l'ordre du jour de la séance :

- Achat de parcelles rue du Papin

A l'unanimité, l'assemblée accepte ce retrait.

Arrivée de M. Mathieu LETERTRE

ORDRE DU JOUR

1/ FINANCES

- Vote des comptes de gestion 2017 : budget annexe du lotissement de la Forge, budget principal de la commune

- Vote des comptes administratifs 2017 : budget annexe du lotissement de la Forge, budget principal de la commune
- Affectation des résultats 2017 : budget annexe du lotissement de la Forge, budget principal de la commune
- Vote des taux communaux 2018 d'imposition
- Vote des subventions 2018 aux associations
- Vote de l'indemnité de gardiennage 2018 pour les églises de Vair-sur-Loire
- Location 2018 pour terrain communal
- Vote des budgets 2018 : budget annexe lotissement de la Forge, budget principal de la commune
- Participation aux écoles privées

2/ RESSOURCES HUMAINES

- création d'un poste secrétariat urbanisme/technique à temps non complet à compter du 2 mai 2018.

3/ URBANISME

- ~~Achat de parcelles rue du Papin~~

4/ QUESTIONS ORALES :

- Tour de table
 - Suivi des demandes des conseillers municipaux précédemment évoquées en CM
 - Nouvelles demandes

1/ FINANCES

1/ Vote des comptes de gestion de Vair-sur-Loire 2017 - Approbation des comptes de gestion 2017 dressés par Monsieur le Trésorier

M. Christian HODÉ, adjoint aux finances, présente les documents.

M. Gérard BARRIER, maire délégué souligne que les recettes augmentent plus vite que les dépenses.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après s'être fait présenter les budgets primitifs de l'exercice 2017, et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux des titres de recettes, les bordereaux des mandats, les comptes de gestion dressés par le Trésorier accompagnés des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après s'être assuré que le Trésorier a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant aux bilans de l'exercice 2016, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Considérant que les comptes présentés sont réguliers,

1/ Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2017 au 31 décembre 2017, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

2/ Statuant sur l'exécution des budgets de Vair-sur-Loire de l'exercice 2017 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;

- **DÉCLARE** que les comptes de gestion dressés pour Vair-sur-Loire (Commune et Lotissement de la Forge), pour l'exercice 2017 par le Trésorier, visés et certifiés conformes par l'ordonnateur, **n'appellent ni observation ni réserve de sa part.**

2/ Vote des comptes administratifs de Vair-sur-Loire 2017 - Approbation des Comptes Administratifs 2017

Monsieur le Maire se retire de la salle du conseil municipal en attendant le délibéré.

Le **CONSEIL MUNICIPAL** délibérant sur les comptes administratifs 2017 dressés par M. Christian HODE, adjoint aux finances, après s'être fait présenter les budgets primitifs 2017 ainsi que les décisions modificatives de l'exercice considéré :

- lui **DONNE** acte de la présentation faite des comptes administratifs, lesquels peuvent se résumer ainsi :

BUDGET COMMUNE DE VAIR-SUR-LOIRE

	Investissement	Fonctionnement
Dépenses 2017	1 179 666,62 €	2 840 071,30 €
Recettes 2017	1 465 621,91 €	3 819 141,89 €
Résultat de l'exercice	285 955,19 €	979 070,59 €

Résultat antérieur reporté	512 611,29 €	- €
Affectation du résultat		908 014,59 €
Résultat de clôture	798 566,58 €	979 070,59 €
Résultat cumulé	1 777 637,17 €	

BUDGET LOTISSEMENT DE LA FORGE

	Investissement	Fonctionnement
Dépenses 2017	518 267,58 €	15 958,78 €
Recettes 2017	0,00 €	518 696,28 €
Résultat de l'exercice	- 518 267,58 €	502 737,50 €

Résultat antérieur reporté	- €	- 432 190,55 €
Affectation du résultat		- €
Résultat de clôture	- 518 267,58 €	- 70 546,95 €
Résultat cumulé		- 588 814,53 €

Et **ARRETE** les résultats définitifs, tels que résumés ci-dessus

3/ Affectation des résultats 2017 - Budget Lotissement de la Forge

Le **CONSEIL MUNICIPAL** réuni sous la présidence de Monsieur Eric LUCAS, Maire, après avoir entendu ce jour, le compte administratif de l'exercice 2017 pour le lotissement de la forge :

Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2017,

Constatant que le compte administratif présente un résultat d'exécution de :

Au titre des exercices antérieurs - 432 190,55 €

Au titre de l'exercice arrêté + 502 737,50 €

soit un résultat à affecter de + 70 546.95 €

Considérant pour mémoire que le montant du virement à la section d'investissement prévu au budget de l'exercice arrêté est de 0 €.

N'AFFECTE PAS les résultats de l'exercice 2017. Ils seront repris en totalité à la section de fonctionnement du budget primitif 2018.

4/ Affectation des résultats 2017 - Budget Commune

Le **CONSEIL MUNICIPAL** réuni sous la présidence de Monsieur Eric LUCAS, Maire, après avoir entendu ce jour, le compte administratif de Vair-sur-Loire de l'exercice 2017 :

Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2017,

Constatant que le compte administratif présente un résultat d'exécution de :

Au titre de l'exercice antérieur de Vair-sur-Loire + 0,00 €

Au titre de l'exercice arrêté de Vair-sur-Loire + 979 070,59 €

Soit un résultat à affecter de + 979 070,59 €

AFFECTE les résultats de l'exercice 2017 de la façon suivante :

L'excédent de la section de fonctionnement soit 979 070,59 € servira à couvrir le besoin de financement de la section d'investissement à hauteur de 979 070,59 € (compte 1068), et le solde, soit 0,00 € sera porté au compte 110 et repris à la section de fonctionnement du budget primitif de 2018.

5/ Vote des taux d'impositions 2018 - Fixation taux impôts locaux de Vair-sur-Loire

Vu la délibération de la commune de Vair-sur-Loire du 29 mars 2016 fixant les conditions du lissage des taux d'imposition entre les communes d'Anetz et Saint-Herblon,

Considérant que les taux seront lissés durant 4 années à compter de 2017 et qu'il sera pris en compte les taux moyens pondérés,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité,

- **PROPOSE** une hausse de 2% des taux de la taxe d'habitation, de la taxe sur le foncier bâti et de la taxe sur le foncier non bâti sur la base du taux moyen pondéré déterminé par les services de l'Etat et de retenir les taux suivants :

- Taxe d'habitation : 18.31%
- Taxe sur le foncier bâti : 15.94%
- Taxe sur le foncier non bâti : 51.32%

Arrivée d'Anthony MEREL et d'Alexandre NKOM (20h43 et 20h44)

6/ Subventions 2018 aux associations.

M. Christian HODé présente.

La commission finances propose une hausse de 2%.

Les associations dites « sociales » sont prises en charge par le centre communal d'action sociale.

ASSOCIATIONS	Subvention versée 2017	Subvention proposée 2018
Associations communales		
Actions solidaires pour le Cameroun (ASC)	320,00 €	350,00 €
AFN Anetz	130,00 €	130,00 €
AFN Saint-Herblon	130,00 €	130,00 €
Ailes du Val de Loire	200,00 €	200,00 €
Ailes du Val de Loire – championnat france		200,00 €
APE École du Chêne Vert (2,70€/élève)	458,45 €	445,50 €
APE Ecole la fontaine (2,70€/élève)	479,65 €	494,10 €
APEL Notre Dame (2,70€/élève)	310,05 €	348,30 €
APEL Notre Dame - subvention exceptionnelle cirque	879,95 €	
APEL Saint Joseph (2,70€/élève)	389,55 €	413,10 €
APEL Saint Joseph - subvention exceptionnelle cirque	1 110,45 €	
Arsenic	1 870,00 €	2 300,00 €
Anetz basket	1 000,00 €	1 000,00 €
Anetz environnement	500,00 €	540,00 €
Anetz tennis club	950,00 €	710,00 €
Anetz vélo loisirs	200,00 €	
ASH Tennis	700,00 €	670,00 €
ASTTH	700,00 €	390,00 €

Coopérative pédagogique école du chêne vert (17€/élève) - culture	2 854,50 €	2 805,00 €
Coopérative pédagogique école du chêne vert (10€/élémentaire) - manuels scolaires		1 080,00 €
Coopérative pédagogique école du chêne vert (60€/élève) - voyages scolaires		3 060,00 €
Coopérative pédagogique école la fontaine (17€/élève) - culture	2 986,50 €	3 111,00 €
Coopérative pédagogique école la fontaine (10€/élémentaire) - manuels scolaires		1 170,00 €
OGEC Notre Dame (60€/élève) - voyages scolaires		2 700,00 €
Club bon accueil	270,00 €	270,00 €
Comité des fêtes Anetz	980,00 €	
Festiz	600,00 €	650,00 €
Herblanetz	2 500,00 €	2 500,00 €
Herblanetz – vandalisme		460,00 €
SH Cyclo	250,00 €	
Société de chasse Anetz	180,00 €	180,00 €
Vairbiages		200,00 €
SOUTIENS A PROJETS JEUNES (2 X 500€)	1 000,00 €	1 000,00 €
SOUTIENS A PROJETS (2 X 500€)	1 000,00 €	1 000,00 €
Sous-total	22 949,10 €	28 507,00 €

Clubs sportifs hors commune		
JUDO Ancenis	280,00 €	0,00 €
MASA (natation synchronisée)	168,00 €	0,00 €
Pays d'Ancenis Basket	1 500,00 €	1 290,00 €
Union sportive ancennienne	232,00 €	
Divers hors commune		
ADAR	500,00 €	

ADMR Pouillé les Côteaux	185,00 €	
ADT	130,00 €	
Banque Alimentaire de L.A.	50,00 €	
Banque humanitaire du Pallet	300,00 €	
Comité de Jumelage des Grées	1 215,00 €	1 215,00 €
Comité pour la Loire de demain	90,00 €	90,00 €
Don de Sang Bénévole du Pays d'Ancenis	170,00 €	170,00 €
La Cicadelle	180,00 €	
Le p'tit chariot de galerne	280,00 €	
Le Souvenir Français	190,00 €	190,00 €
Le Souvenir Français – centenaire		1 150,00 €
Les Restaurants du Cœur	280,00 €	331,20 €
Prévention routière 44	90,00 €	90,00 €
Secours catholique	80,00 €	80,00 €
Sous Total	5 920,00 €	4 606,20 €

MONTANT TOTAL	28 869,10 €	33 113,20 €
---------------	-------------	-------------

M. Gérard BARRIER indique qu'une augmentation de 15% est attribuée aux aides pour les enfants des écoles.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité,

- **DECIDE** de verser les subventions récapitulées ci-dessus.

7/ Frais de gardiennage 2018 pour les églises - Indemnité de gardiennage des églises communales 2018

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- **DECIDE** d'accorder une indemnité de 284 euros pour l'année 2018, dans la limite du taux maximal autorisé (maximum 474,22 €).

Cette somme de 284 € sera allouée pour les 2 églises de Vair-sur-Loire soit 568 €.

- **DIT** que cette somme sera versée à la Paroisse de St Benoît en Val de Loire.
- **AUTORISE** Monsieur Le Maire à signer toutes les pièces nécessaires.

8/ Fixation loyer pour un terrain nu (F189) sur la commune déléguée d'Anetz

Monsieur le Maire explique que le terrain d'un particulier est utilisé pour le stockage de matériaux des services techniques sur la commune déléguée d'Anetz.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- **DECIDE**, d'accorder 340.00 € au titre de l'année 2018 le montant du loyer annuel versé pour la location du terrain cadastré F189 proche du local technique municipal sur la commune déléguée d'Anetz.

Mme Monique CADORET demande s'il ne serait pas plus judicieux d'acheter ce terrain. M. le Maire dit que ça pourra être étudié.

9/ Budget primitif 2018 - Budget annexe du lotissement de la Forge

Le Maire présente le projet de budget.

Ce budget s'équilibre en dépenses et en recettes à la somme de :

*** Fonctionnement : 792 684.22 €**

*** Investissement : 1 053 267.58 €**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- **ADOPTÉ** le budget primitif annexe du lotissement de la Forge 2018

Mr Gérard BARRIER constate que les charges de personnel augmentent en même temps que les charges générales.

10/ Vote du Budget primitif 2018 - Commune

Le Maire présente le projet de budget.

Ce budget s'équilibre en dépenses et en recettes à la somme de :

*** Fonctionnement : 3 471 500.00 €**

*** Investissement : 2 919 552.00 €**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- **ADOPTÉ** le budget primitif de la commune 2018

11/ Participation financière communale 2018 pour les OGEC

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal, d'accorder aux Organismes de Gestion des Écoles Catholiques de VAIR-sur-LOIRE, une somme annuelle de 588,69 € par élève pour l'année 2018, inscrits dans les classes sous contrat.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- **ACCEPTE** la proposition de M. le Maire et décide de verser les sommes ci-dessus aux OGEC concernés.

2/ RESSOURCES HUMAINES

1/ Création et suppression d'emplois

Le Maire informe l'assemblée :

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaire au fonctionnement des services. En cas de réorganisation des services, la décision est soumise à l'avis préalable du Comité Technique.

Vu la nécessité de soutenir l'action des services urbanisme et techniques,

Vu la réussite d'un agent à un concours,

Le Maire propose à l'assemblée :

La création de :

- Un poste d'adjoint administratif à temps non complet (24h/semaine) du 1er mai au 31 décembre 2018, pour le secrétariat du service urbanisme et des services techniques,
- Un poste de rédacteur à temps complet au 1er juin 2018 suite à la réussite d'un agent au concours

La suppression de :

- Un poste d'adjoint administratif principal de 2ème classe à temps complet au 1er juin 2018.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment son article 34,

Vu le tableau des effectifs,

- **DECIDE :**
 - d'adopter la proposition de M. le Maire,
 - de modifier comme suit le tableau des effectifs ci-joint en annexe :
 - d'inscrire au budget les crédits correspondants.
- **ADOpte :** à l'unanimité des membres présents.

M. Gérard BARRIER aurait souhaité que ce sujet soit étudié en commission ressources humaines (poste de secrétariat urbanisme/services techniques).

6/ QUESTIONS ORALES

• Suivi des questions diverses précédemment évoquées en CM

Le tableau de suivi des demandes du conseil municipal est passé en revue.

- Rond-point de la Barbinière : relancer le vice- président du conseil départemental.
- Sono de la salle Louis Rousseau : William Sarkissian prend le dossier en main.
- Rond-point rue de Versailles/rue du Puits : réflexion en cours avec le conseil départemental.
- Réflexion terrain des Mariés : ajouter Jean-Paul.

• Nouvelles demandes :

- Un problème d'éclairage a été constaté au niveau du passage piéton en face l'entreprise Coophavet. M. Henri Rabergeau prend en charge le dossier.
- Le 12 mai 2018 : inauguration de l'écomusée sur la commune déléguée d'Anetz.
- Le 10 juin 2018 : le salon des collectionneurs à la salle Louis Rousseau
- Le 16 septembre 2018 : Vair-sur-Loire en fête
- City park : les clôtures sont programmées pour le 16 avril 2018. Une rencontre avec l'entreprise KASO est programmée mardi 27 mars 2018 à 8h en mairie déléguée de St Herblon.
- Communication : les panneaux lumineux sont installés. Le panneau (plan de la commune) situé place de la mairie sur la commune déléguée de St Herblon doit être enlevé.
- Vestiaires de la salle de sport à Anetz : les douches sont bouchées. Ça été dit depuis 1 mois et demi. Cette information a été donné par Vincent Chaillou, président du basket.
- Des précisions sur le sujet exact de la formation, suivie par Gérard Barrier, Bernard Lepetit, Michel Leblanc et Philippe Bourigaud est demandé. M. Barrier répond que c'était une formation de coopération élus/services.

- Le dossier « liaison douce » : état d'avancement du dossier ? M. Barrier explique qu'un courrier a été envoyé au conseil départemental. La stagiaire qui doit arriver en avril travaillera dessus.
- Réunion du conseil municipal enfants : certaines réunions pourraient avoir lieu sur la commune déléguée de St Herblon. Mme Bodinier est favorable.
- Comité de jumelage des grées : le maire de Walheim, ville allemande jumelée avec Vair-sur-Loire doit venir prochainement. Une rencontre serait à prévoir.
- Lotissement de la forge : réservation d'un terrain et option sur un autre. L'adjoint à l'urbanisme mentionne qu'il a eu plusieurs contacts avec des constructeurs.
- La zone près du city park sur la commune déléguée de St Herblon devra être réaménagée.
- M. le maire informe que :
 - les travaux d'assainissement sur la commune déléguée d'Anetz ont débuté ce jour. 75 foyers vont être raccordé.
 - Un courrier a été adressé à la mairie par un riverain concernant l'installation d'une antenne Orange dans ses vignes sur la commune déléguée d'Anetz. Ce riverain s'y oppose et voulait en informer la municipalité.
 - des places sont disponibles pour la journée (17 avril) des femmes élues du grand ouest.
 - Passage d'une épreuve sportive le 2 juin sur la commune déléguée d'Anetz entre 9h et 11h. Organisée par Free hand'ise (Landry – 72).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 22h14.

Suivent les signatures :